

REGLEMENT DE L'ODYSSÉE 2022

EQUIPE ORGANISATRICE

Hors Traces Aventures – Association loi 1901 à but non lucratif
N° RNA : W482002219. Siège social : Montjezieu 48500 La Canourgue

Directeur d'épreuve : Romain Bossard. Contact : bossard.romain@gmail.com – 07 83 16 25 06

L'organisateur est assuré en responsabilité civile, conformément à l'Article L321-1 du Code du Sport français.

DEFINITION DE L'EPREUVE

26 > 29 mai 2021

L'Odyssée est brevet de bikepacking tout-terrain non-chronométrée.

L'épreuve se déroulera sur chemins de tous types (pistes, chemins forestiers, singletrack) et sur routes goudronnées à faible circulation.

Les participants devront être en totale autonomie, sans assistance, sur un terrain montagneux.

Le suivi de l'itinéraire s'effectuera sur GPS grâce à la trace .gpx fournie par l'organisation.

Le concept

- autonomie complète pour les ravitaillements solides et liquides, pas de ravitaillement sur le parcours par un tiers
- pas de véhicule d'assistance, ni d'aide extérieure de l'entourage
- seuls ravitaillements et assistance autorisés : commerces, restaurants, hôtels, habitants
- autonomie en cas de problème mécanique
- gestion de la trace GPS
- gestion de sa sécurité et de son sommeil

PARCOURS

Départ/arrivée

Génolhac (30)

Tracé

410 km / 9500 m D+ : Délai : 72 heures

85 % chemin – 18% route

- 7 Points de contrôle (CP) à valider, ceux-ci seront indiqués sur le carnet de route remis avant le départ.

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours jusqu'à 24h du départ.

L'envoi de la trace GPS se fera par mail le 9 mai 2022.

TARIFS & INSCRIPTION

Odyssée : 79 € jusqu'au 15 mars puis 85 €

Ouverture des inscriptions le 10 janvier 2022 à 20h. Clôture des inscriptions le 8 mai 2022 à 22h

Les inscriptions se font en ligne par carte bancaire sur le site Hors Traces Aventures, avec paiement à la réservation.

ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET PROGRAMME HORAIRE

Le programme officiel est à retrouver sur [la page officielle](#) de l'épreuve

CONITIONS DE PARTICIPATION

- respecter le présent règlement jusqu'à l'arrivée
- s'acquitter des frais d'inscription
- avoir 18 ans le jour du départ
- posséder un matériel fiable et en bon état
- être en bonne santé et apte à participer à cette épreuve
- fournir un certificat médical portant la mention «non contre-indication à la pratique du cyclisme»
- fournir une attestation de Responsabilité Civile (RC)
- être autonome pour les ravitaillements et hébergements sur le parcours
- être présent lors du briefing général de l'épreuve

Facultatif mais important

Il est fortement conseillé aux participants de souscrire une assurance individuelle accident étendue à la pratique du cyclisme (sauf s'ils possèdent une licence sportive comportant déjà une telle assurance).

MATERIEL OBLIGATOIRE

L'organisation se réserve le droit d'interdire le départ à tout participant n'étant pas en possession du matériel suivant.

Le matériel sera vérifié lors de la remise des dossards et pourra l'être de manière aléatoire avant le départ et sur le parcours

- un casque à coque rigide
- un GPS avec batterie de secours
- un téléphone mobile
- un vêtement réfléchissant (veste, gilet ou chasuble)
- un éclairage avant (blanc), arrière (rouge) à minima
- une réserve d'eau minimum d'1,5 litres
- une couverture de survie
- un sifflet
- une trousse de premiers secours
- un nécessaire de réparation
- une veste imperméable
- vêtements chauds pour le haut et le bas du corps

MATERIEL CONSEILLE

Le choix de la monture reste libre, cependant le tracé comporte des sections relativement engagées et il est dans l'ensemble peu roulant.

Un VTT 29 ou 27,5 pouces semi-rigide équipé d'un train de pneus roulants. Nous déconseillons fortement l'usage du gravel.

Le parcours comporte de longues ascensions, les pourcentages sont souvent assez forts. Nous préconisons un braquet de 32x42 à minima.

RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

Compte tenu de la longueur du parcours, toutes les traversées de route ne peuvent être sécurisées. Les participants sont donc soumis au code de la route. Vous vous engagez à respecter le code de la route sur l'ensemble du parcours.

REGLES DE SECURITE

Rappel :

L'épreuve se déroule sur un terrain montagneux et souvent sur des territoires isolés, où tout incident

ou accident peut très vite être problématique en cas de besoin des secours.

Les conditions météorologiques peuvent changer très rapidement et l'amplitude thermique aussi. A cette période de l'année les nuits sont encore fraîches (souvent sous 0°C). Il est donc vraiment nécessaire d'adapter son équipement à toutes ces caractéristiques.

Consignes de sécurité :

- ne pas sur-estimer vos capacités
- être préparé physiquement et mentalement pour cette épreuve
- ne pas négliger son matériel
- se munir d'un équipement et de matériel adaptés à une épreuve en montagne
- avoir à boire et à manger en permanence sur soi
- avoir un téléphone toujours chargé avec une batterie externe de secours
- prévoir une lampe de secours (frontale)
- prévoir de quoi allumer un feu (briquet ou allumettes)
- s'informer sur la conduite à tenir en cas d'orage ou de conditions météorologiques difficiles (brouillard, fortes pluies, inondations...)
- obligation de porter la nuit son vêtement réfléchissant et d'allumer son éclairage avant et arrière. Le principe, voir et être vu !
- en cas d'accident corporel nécessitant l'intervention de secours, appeler le 112 et prévenir l'organisation
- ne pas rouler à plus de deux de front sur chaussée goudronnée et se mettre en file simple à l'approche d'un véhicule

EXCLUSION

Des contrôles seront effectués sur l'ensemble du parcours, de manière aléatoire.

Si une infraction au règlement, au parcours, à la sécurité, à l'éthique est constatée durant l'épreuve, l'organisation se réserve le droit de vous exclure.

RECONNAISSANCE DU RISQUE DE L'ÉPREUVE

- Vous reconnaissez, que l'épreuve est potentiellement dangereuse et traverse certaines zones très isolées, peu faciles d'accès en cas d'accident et souvent hors zone de couverture d'un réseau mobile.
- Vous reconnaissez que cette épreuve peut comporter un risque pour vous-même et inclure un risque potentiel d'accident, de blessure et de décès.
- Vous assumez pleinement le contrôle et l'entretien de votre matériel durant la durée de l'épreuve, pour une utilisation en toute sécurité.
- Vous êtes informé et conscient qu'aucun service d'ordre (police, gendarme ou autre) et de secours (pompiers, médecin, infirmier ou autre) n'est mis en place tout au long du parcours pour assurer votre sécurité ou votre assistance en cas d'accident.
- Vous êtes conscient que l'hôpital ou le centre médical le plus proche peut se trouver à plusieurs heures de la localisation où vous vous trouvez au moment où vous pouvez subir une blessure.
- Vous êtes conscient, que dans le cas d'un accident qui nécessiterait des soins spécialisés, il est possible qu'un centre médical adapté ne soit pas disponible dans la zone immédiate et qu'une évacuation médicale soit nécessaire.
- Vous reconnaissez et assumez que, pour vous-même, pour les participants et pour l'équipe organisatrice, la sécurité est primordiale.
- Vous assumez tous les risques de perte matérielle, dommage, blessure, ou de décès pouvant être subi et participez à votre propre péril, à l'épreuve conformément à ce règlement.
- Vous serez redevable à l'association et assumerez la responsabilité de vos actes de négligence ou d'omission pouvant provoquer le décès, des blessures corporelles à une tierce personne ou des dommages matériels.

- Vous vous engagez à indemniser l'association et à la décharger de tous frais et dépenses, actions en justice, procédures et réclamations provoquées par le non-respect des engagements cités au règlement ou provoqués par vos actes ou omissions

Décharge de responsabilité

L'association et ses représentants, organisateurs de L'Odysée ne pourront être tenus pour responsables à l'égard du participant, de son décès, des dommages corporels ou des dommages matériels dus à sa participation.

ABANDON

En cas d'abandon, le participant devra avertir l'organisation (appel ou SMS). Aucun service de rapatriement n'est proposé, Aucune permanence ne sera assurée sur le lieu de départ.

Le participant n'est plus sous la responsabilité de l'organisation dès lors qu'il abandonne l'épreuve.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Notre événement s'engage dans une démarche éco-responsable, inutile de rappeler que nous ne tolérerons aucun déchet sur le parcours.

Chaque participant sera responsable de ses déchets, aucun emballage ne devra être jeté intentionnellement ou malencontreusement.

Le tracé de l'Odysée devra rester vierge de votre passage

ANNULATION

Par le participant

Toute inscription est ferme et définitive. Il est strictement interdit de céder ou revendre son dossard. Aucun remboursement n'est prévu en cas d'annulation du concurrent.

Par l'organisation

1. Annulation indépendante de la volonté de l'organisateur ou cas de force majeure: aucun remboursement.

Sont définis comme cas de force majeure : les intempéries, les raisons de sécurité, les attentats, tout autre événement imprévisible et extérieur à la volonté de l'organisateur, l'indisponibilité d'une personne clé de l'organisation (suite à une blessure, un accident ou un décès).

2. Annulation par décision de l'organisateur: remboursement du montant de l'inscription, frais déduit (8 €)

DROIT A L'IMAGE

Les participants à l'Odysée acceptent la publication, sur le site web et la page Facebook de l'organisation, de leur identité ainsi que de photos où ils pourraient figurer. L'organisation n'utilisera pas leur identité à des fins commerciales ni ne les transmettra à un tiers à cet effet.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le fait de s'inscrire et de prendre le départ de l'Odysée implique de la part du participant qu'il ait lu la totalité du présent règlement, et qu'il l'accepte sans réserve.

RECLAMATION

Toute plainte ou réclamation, pour quelque motif que ce soit, devra être exprimée par écrit et adressée à l'organisateur dans un délai d'un mois après l'épreuve à l'adresse suivante :
hors.traces@gmail.com